



DELIBERATION N° 2

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 25

Pour : /
Contre : /
Abstention: /

Objet :
**Remplacement
d'un poste de 1^{er}
Adjoint vacant**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 17 janvier 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, MA THEBAUD, JM. BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, S.PUYO, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F.MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE),

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

MM. ESPIAUBE, DUBOURDIEU, LOUSTALET, CRESPO ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date du 4 janvier 2018, il a retiré sa délégation à Madame Marie Ange THEBAUD, 1^{ère} Adjointe, et que par délibération en date du 23 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé de ne pas la maintenir dans ses fonctions d'Adjointe au Maire.

Il indique qu'il revient désormais à l'assemblée de remplacer le poste vacant ou de le supprimer.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de procéder à l'élection d'un nouveau 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide que le poste de 1^{er} Adjoint vacant est maintenu,

Précise que tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception du Maire, peuvent se porter candidat, y compris les Adjoints.

Procède à l'élection du 1^{er} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Marie José ROQUES

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu : Marie José ROQUES : 19

Madame Marie José ROQUES est désignée en qualité de 1^{ère} Adjointe au Maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 24 janvier 2018
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/01/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/01/2018